



Collectif
Des agents  des
SDIS



Montreuil, le 9 décembre 2025

LE REVERS* DE LA MEDAILLE

UN ECLAIRAGE SUR LA MEDAILLE DE LA SECURITE INTERIEURE

Moins connue et moins prestigieuse que la légion d'honneur ou l'Ordre National du Mérite, elle est aussi plus récente puisque créée en 2012.

Cette décoration récompense les services particulièrement honorables, notamment un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier.

Est-elle beaucoup donnée ? Qui l'obtient ?

Ces questions fort intéressantes, jamais traitées, en voici la synthèse :

Ce sont plus de 47 300 récipiendaires dans 55 arrêtés répartis entre les 2 promotions annuelles et les promotions exceptionnelles (agrafe feux de forêts XX, attentat XX, etc..). Les récipiendaires l'obtiennent par des contingents particuliers (Sécurité Civile, Police nationale, Police municipale, Sapeurs-Pompiers, élus, associations, etc..).

Les sapeurs-pompiers civils représentent près de 19% des récipiendaires (la BSPP 2,9%, le BMPM 0,46%, les FORMISC 2,26%).

Parmi les 243 494 sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, 6,98% sont des officiers mais ils représentent près de 52% des effectifs sapeurs-pompiers récompensés.**

Manifestement il existe un biais cognitif sur la reconnaissance "des services particulièrement honorables" et des "engagements exceptionnels", sauf à penser que les non-officiers sont vraiment moins méritants, ils sont pourtant objectivement plus nombreux à être engagés sur les diverses opérations et représentent 91,5% des morts en service sur la même période.

A la lecture des résultats, l'adage "les caporaux éteignent les feux, les officiers vont chercher les médailles" n'est pas infondé, mais ce ne sont pas ceux qui les reçoivent qui sont en cause.

Des pistes d'explications possibles ?

Les biais cognitifs, le biais de stéréotype¹, le biais de groupe², l'erreur ultime d'attribution³.



Les diverses étapes de l'élaboration des listes de récipiendaires ne sont pas conçues pour limiter les déformations inconscientes ou non.

A souligner :

En faisant abstraction de la promotion exceptionnelle “Feux de forêts 2022”, (3% des médailles), avec ses nombreux sapeurs-pompiers non-officiers promus de la promotion a fait baisser le poids des officiers de sapeurs-pompiers de 58% à 52% des pompiers médaillés.

Notes sur les biais cognitifs :

1) **Le biais de stéréotype :**

Ou biais de catégorisation sociale ou biais d'association ou biais de généralisation excessive, désigne la tendance à penser ou à attendre d'une personne, une entité ou d'un membre d'un groupe qu'il possède plusieurs caractéristiques ou attributs sans avoir de réelles informations sur elle en amont.

2) **Le biais de groupe :**

Phénomène qui pousse les gens à accorder un traitement préférentiel à ceux qu'ils perçoivent comme faisant partie de leur propre groupe et les incitent à prendre plus de risques qu'en étant seul car ils croient que le risque est partagé et donc moindre.

3) **L'erreur ultime d'attribution :**

Ce biais, proche de l'erreur d'attribution fondamentale, se manifeste lorsqu'une personne tend à privilégier son propre groupe d'appartenance lors de l'analyse des causes, comparativement à un autre groupe.

Ainsi, la médaille ne fait pas seulement référence à celui qui la reçoit, mais évoque aussi celui qui l'attribue.

*

: Le côté désagréable, les inconvénients d'une chose qui apparaît d'abord sous un jour favorable. Issu du dictionnaire en ligne trésor de la langue française.

** : données DGSCGC 2023